



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

N°001/ MEJ / DGEE / CIR4

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PAPEETE, le 6 août 2020

CIRCONSCRIPTION PÉDAGOGIQUE DE
PAPEETE-PIRAE

L'Inspectrice de l'éducation nationale

Affaire suivie par : *Ketty TIXIER, secrétaire*

NOTE DE SERVICE N°1

A faire émarger par tous les personnels de l'école

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs des écoles publiques
Mesdames et messieurs les adjoints
Mesdames et messieurs les personnels des écoles de la circonscription

L'équipe de circonscription et moi-même vous souhaitons une excellente année scolaire riche de projets et d'actions au service de la réussite de nos élèves.

Vous allez être destinataire très prochainement de la lettre de rentrée de madame la ministre, je vous invite à procéder à **une lecture attentive afin de décliner les mesures au sein de votre école et de chaque classe.**

Bien entendu, comme l'an passé, l'équipe de circonscription et moi-même vous accompagnerons pour que nous puissions ensemble contribuer à l'application de la politique éducative de la Polynésie française.

Au niveau de la circonscription, voici quelques informations administratives et de fonctionnement pédagogique :

Cette année, l'équipe de circonscription est composée de :

IEN : Corinne GRASSET

Secrétaire : Ketty TIXIER

CPAIEN : Eva JANNON, Elvina PAHOA, Moea PEREYRE, Sandrine DEZERVILLE

EA : Laurette ITCHNER (ERUN), Tahia TETUANUI (EA PLURILINGUE)

1. Informations administratives

1.1 Affectations de personnels, questions diverses

- Je vous remercie de réserver le meilleur accueil aux nouveaux enseignants ainsi qu'aux enseignants débutants que vous accueillerez dans vos écoles.
- Conseil école/collège : les directeurs indiqueront par mél au secrétariat le nom du référent cycle 3 **pour le 25 août 2020.**

- Les directeurs renseigneront, par la même occasion, le document dédié en indiquant le nom des enseignants ressources de l'annexe 1, à renvoyer **pour le 25 août 2020**. Ces derniers contribueront entre autre à la mise en œuvre des projets de circonscription existants (chorale cycle 3, rallye langues CE2, projet plurilingue en SG).
- Les nouveaux arrivants sur la circonscription ainsi que les enseignants nouvellement nommés sur les classes de CP bénéficieront d'un accompagnement de l'équipe de circonscription.

1.2 ASH

En tant qu'ESR (Enseignant Spécialisé Référent) Mesdames FROGIER Ninirei et TAIMANA Karine exerceront sur les secteurs suivants :

ESR Papeete : Mme FROGIER Ninirei Vini Pro : 87 37 14 23 Esr.tahitiouest@education.pf Base : Ecole de Pina'i à Papeete	ESR Pirae : Mme TAIMANA Karine Numéro provisoire : 40 42 09 10 (Ecole Tutera'i Tane Elémentaire) Esr.tahitiest@education.pf Base : Ecole de Tutera'i Tane à Pirae
---	---

1.3 Réunion de rentrée des directeurs :

Pour que vous disposiez de premières informations sur le fonctionnement de cette année scolaire, je vous propose de réunir les directeurs **le mardi 25 août 2020 à 8h dans les locaux de la circonscription.**

1.4 Correspondance administrative

Toute correspondance doit être acheminée par la **voie hiérarchique**. Il vous est demandé de ne traiter qu'un seul objet par lettre.

1.5 Fonctionnement du secrétariat :

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- lundi, mardi, jeudi de 7h00 à 15h30
- mercredi de 7h00 à 11h30
- vendredi de 7h00 à 14h00

Coordonnées téléphoniques de la circonscription : 40 43 01 85

Coordonnées électroniques de la circonscription : cir.papeete@education.pf

Coordonnées postales B.P 20673 - 98731 Papeete -Tahiti (Bureau Tipaerui)

1.6 Site de circonscription :

Adresse : <http://cir4.education.pf>

Accès privé :

- directeur : identifiant : directeur / mot de passe : directeur2018
- enseignant : identifiant : enseignant / mot de passe : enseignant2018
- DASED : identifiant : cir4dased / mot de passe : cir4dased2020
- CEC Taaone : identifiant : cectaaone / mot de passe : taaone2018
- CEC Maco Tevane: identifiant : cecmacotevane / mot de passe : macotevane2018
- CEC Tipaerui : identifiant : cectipaerui / mot de passe : tipaerui2018

Afin de valoriser et de mutualiser les actions et les ressources des écoles, il est important d'alimenter de manière périodique le site de circonscription par des articles et des photos

illustrant les temps forts des écoles, à transmettre par voie hiérarchique au bureau de l'inspection.

1.7 Sorties scolaires et intervenants extérieurs :

Il va de soi que toute sortie scolaire et tout intervenant extérieur doit apporter **une plus-value aux enseignements**. Ces actions sont obligatoirement inscrites dans un projet pédagogique cohérent avec le projet d'école, en conformité avec la réglementation et la sécurité des élèves. Comme évoqué lors de nos temps de formation, j'engage les directrices et directeurs à prendre appui sur la grille d'aide à la constitution des dossiers (*cf. annexe 2*), à la renseigner et la joindre lors du dépôt du dossier.

J'attire votre attention sur la nécessité de respecter impérativement les délais réglementaires et nécessaires à l'instruction de ce type de dossier.

Type de sortie		Délais à respecter	
		Date de dépôt du dossier à la circonscription accompagné de la grille d'aide	Traitement du dossier par la circonscription* Modalités : - rédaction d'un premier avis sur projet - rencontre avec le directeur chargé de présenter le dossier pour régulation. - rédaction de l'avis définitif avant transmission à l'IEN pour validation et transmission à la DGEE par la voie hiérarchique.
Sortie scolaire régulière	Sortie scolaire régulière (Annexe A1)	Pour information à l'IEN de circonscription avant la date de départ	
	Activités de natation (Annexe A1 N)	4 semaines avant le début du module	
Sortie scolaire occasionnelle sans nuitée	CAS n°1 : sortie sans changement d'île et sans déplacement maritime (Annexe 2)	Pour information à l'IEN de circonscription avant la date de départ	* Sauf - sorties scolaires régulières (Annexe 1) - sorties scolaires occasionnelles sans nuitée CAS n°1 (Annexe 2)
	CAS n°2 : sortie avec changement d'île ou de déplacement maritime ou de classe de mer (Annexe 2)	6 semaines avant la date de départ	
Sortie scolaire occasionnelle avec nuitée	En Polynésie française (Annexe 3)	6 semaines avant la date de départ	
	Hors Polynésie française (Annexe 4)	8 semaines avant la date de départ	

1.7 Sécurité : PPMS

L'école a le devoir d'assurer la sécurité des élèves mais également de prévoir des activités d'enseignement en lien avec l'éducation à la sécurité afin d'éduquer les élèves aux gestes citoyens face aux risques majeurs.

Le PPMS de l'école est mis en œuvre et doit être actualisé chaque année par le directeur d'école et l'équipe pédagogique dans une démarche collaborative. Après information lors du conseil d'école, un exemplaire PPMS est envoyé à la Mairie et à l'inspection.

Les parents doivent également en être informés.

Un référent PPMS école doit être clairement identifié. Ses coordonnées seront communiquées à l'inspection avant le 25 août (cf Annexe 1).

Je vous recommande de réaliser :

- au moins deux exercices d'évacuation incendie chaque année au titre du PPMS « Sécurité incendie » le premier au cours du mois qui suit la rentrée,
- au moins un exercice chaque année au titre du PPMS « Risques majeurs » naturels ou technologiques.

Des informations complémentaires sur ce dossier vous seront transmises ultérieurement.

2. Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

2.1 Conseils :

Je vous conseille d'établir le calendrier des réunions dès que possible et de le communiquer aux participants à ces conseils. Vous veillerez à me transmettre également cette planification **avant le 2 septembre 2020.**

Conseils des maîtres : adresser un compte rendu de chacune de ces réunions à l'inspection de circonscription (*cf. fiche « compte rendu » annexe 3*)

Conseils de cycles : adresser les relevés de conclusions (même succincts, ils doivent rester explicites) à l'inspection de circonscription en utilisant le document précité. (*cf. fiche « compte rendu » annexe 3*)

Conseils d'école : après chaque séance, un procès-verbal est dressé et signé par le président et le secrétaire de séance. Il précise, outre la liste des participants, l'ordre du jour. Un relevé de conclusions précis est établi. Un exemplaire est adressé à l'IEN.

Chaque compte rendu sera transmis dans les quinze jours qui suivent la réunion.

Les dates des conseils de cycles 3 et des conseils Ecole-Collège de votre secteur de collège vous seront communiquées prochainement.

2.2 Horaires – Surveillance des élèves :

Le respect strict des heures de rentrée, de sortie et de récréation s'impose. C'est un facteur important de crédibilité et de bonne réputation de l'école. Le directeur est responsable de tout manquement à cette consigne. Chacun doit avoir à cœur de lui faciliter l'exercice de cette responsabilité.

Dans le même esprit, on proscriera toute déambulation d'enfants dans les classes et couloirs pendant les récréations et les interclasses. Tout mouvement doit avoir lieu sous la surveillance du maître de la classe.

L'adhésion des élèves à ces contraintes garantes de la sécurité et de la sérénité de tous contribue à leur éducation civique.

D'autre part, il n'est pas acceptable d'exclure un élève d'une classe et de le laisser dans le couloir même avec la porte de la classe ouverte.

3. Informations pédagogiques

3.1 Projet d'école :

Début janvier 2020, les projets d'école 2019/2022 ont été mis en œuvre. Mais, l'année scolaire 2019/2020 a aussi été marquée par une crise sanitaire engendrant un bouleversement du fonctionnement habituel des écoles et des enseignements. C'est la raison pour laquelle, cette rentrée scolaire doit être centrée plus que jamais sur une meilleure prise en compte de la diversité des élèves. Ainsi, l'avenant au projet d'école, dont l'écriture a commencé au mois de juin 2020, répondra à cet objectif en fonction des spécificités de chaque école. Il devra être finalisé durant les premiers jours de la rentrée scolaire. Je vous rappelle qu'il s'agit de définir une stratégie claire, précise et opérationnelle pour une mise en œuvre immédiate. Ce document devra parvenir à l'IEN pour le 18 août 20 (délai de rigueur). L'équipe de circonscription reste mobilisée pour accompagner les équipes.

3.2 Programmes adaptés 2020

Conformément à la note de madame la ministre du 23 juillet 2020, les programmes des cycles 2 et 3 ajustés et adaptés à la Polynésie française sont désormais disponibles sur le site de la DGEE. L'ajustement des programmes pour le cycle 2 concerne les enseignements du français, des mathématiques et de l'éducation morale et civique. L'ajustement des programmes pour le cycle 3 concerne les enseignements du français, des mathématiques, de l'éducation morale et civique et de l'histoire-géographie. Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) est également disponible. Ces programmes ajustés entrent donc en vigueur dès cette rentrée. Dès à présent, chaque enseignant est donc invité à s'appropriier ces documents de référence pour mise en œuvre. Ils seront également objet d'étude au sein des conseils de cycles, de maitres, lors de différents temps d'information et de formation.

3.3 Évaluations CP – CE1

Elles permettent d'identifier les besoins des élèves.

Les évaluations CP et CE1 de début d'année se tiendront du **lundi 14 septembre au vendredi 25 septembre 2020.**

Elles se dérouleront selon les étapes suivantes :

- livraison des livrets dans la circonscription
- passation des évaluations
- saisie des réponses des élèves

Un second temps d'évaluation à mi-parcours (point d'étape du CP) doit se tenir entre le **lundi 18 janvier et le vendredi 29 janvier 2021.**

L'exploitation et l'analyse des résultats participeront à la régulation des actions inscrites au projet d'école.

Vous trouverez des précisions complémentaires sur la passation des évaluations sur Eduscol :

Évaluations CP : <https://eduscol.education.fr/cid142232/evaluations-au-cp-2019-2020.html>

Évaluations CE1 : <https://eduscol.education.fr/cid142270/evaluations-au-ce1-2019-2020.html>

3.4 Prise en compte de la diversité des élèves :

La prise en compte de la diversité des élèves et de leurs besoins particuliers demeure un des facteurs clés d'une réussite scolaire pour tous. Ce principe, réaffirmé par Madame la Ministre, est donc à décliner dans chaque école, chaque cycle et chaque classe au travers des différents outils et pratiques pédagogiques adaptées.

Des conseils de cycle dédiés au suivi des élèves fragiles seront programmés régulièrement avec si besoin l'appui du DASED.

Des temps de passation inter et intra-cycles seront planifiés afin d'assurer la continuité des apprentissages et la fluidité du parcours scolaire. Ils se tiendront en appui des documents institutionnels tels que la synthèse des acquis de fin de cycle 1, le LSU, le bilan de fin de cycle 2, le dossier de suivi de l'élève, le PPRE, etc...

Ainsi, dans la logique de la mise en œuvre de l'axe 2 du projet d'école, les outils de circonscription sont à disposition des équipes :

- Le « dossier de suivi de l'élève » constituera la mémoire de tous les dispositifs déployés pour venir en aide à l'élève qui rencontre des difficultés ;
- Le PPRE et son guide méthodologique permettront de coordonner les actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge des difficultés rencontrées par un élève dans l'acquisition des connaissances et des compétences du Socle Commun.

Ces documents sont en ligne et téléchargeables sur le site de la Circonscription : <http://cir4.education.pf> (onglet ALERTES)

L'équipe de circonscription se tient à votre disposition en cas de besoin.

3.5 Formation continue (Annexe 4):

1. Concertations pédagogiques :

Le calendrier de l'ensemble des concertations est à consulter en annexe.

Sur les 8 concertations pédagogiques :

- Les 2 journées (10 et 11 août 2020) seront consacrées à la finalisation de l'avenant et aux travaux de réflexion des programmes adaptés.
- Le 11 août 2020 à 13h30 dans les locaux de l'IEN de la circonscription, les enseignants de SG bénéficieront d'un temps de formation sur « l'outil de repérage SG » conçu conjointement par le groupe de pilotage de l'IEN ASH et de la santé.
- Des temps de concertations pédagogiques sont dédiés à des travaux sur site école répondant aux besoins identifiés des élèves et aux actions liées au projet d'école. Les contenus pourront néanmoins évoluer en fonction de l'actualité. Une restitution des travaux sera communiquée à l'IEN.

2. Stage de circonscription :

- Stage enseignants CP /CE1 : du 01 au 26 mars 2021 – apprentissage de la lecture, prise en compte de la diversité des élèves ;
- Stage enseignants de cycle 3 : secteur Taaone (date à définir) – continuité des apprentissages ;
- Stage enseignants CM1 : dates à définir – prise en compte de la diversité des élèves, parcours scolaire.

3. Formations des directeurs :

Comme l'an passé, des réunions régulières, notamment des temps de formation, sont programmées avec les directeurs tout au long de l'année (cf. Annexe 5 calendrier des réunions).

3.6 Organisation de la classe :

Dans le but de permettre la continuité éducative en cas de remplacement, je vous demande de veiller à mettre à jour dans chaque classe le classeur du remplaçant déjà en vigueur dans la circonscription.

Il s'agit d'établir et de laisser en évidence (par affichage et/ou regroupés dans un classeur laissé constamment sur le bureau) :

- La liste des élèves (nom, prénom, date de naissance) faisant apparaître, éventuellement, les mesures d'aide ou d'accompagnement (PPRE, PAP, dossier de suivi...) et une information lisible concernant les PAI ainsi que les prises en charge des élèves sur le temps scolaire,
- En maternelle, la liste des personnes habilitées à venir récupérer chaque enfant
- Une programmation annuelle et périodique pour chacun des grands domaines d'activité ou discipline,
- Le projet d'école ainsi que les projets pédagogiques mis en œuvre par période,
- Les dossiers de suivi,
- L'emploi du temps,
- Les outils professionnels de l'enseignant qui permettent de retracer lisiblement la préparation quotidienne de construction, de mise en œuvre, d'organisation et d'animation des situations d'enseignement prenant en compte la diversité des élèves et mentionnant les objectifs pour chacune des activités prévues. A titre d'exemple, la tenue d'un cahier journal détaillé n'exclut nullement la rédaction de fiches spéciales de préparation, ni toute autre forme de travaux destinés à accroître l'efficacité de l'action pédagogique.
- La mise à jour de la répartition des tâches en cas de mise en œuvre du PPMS.

3.7 Projets de circonscription :

En référence au contrat d'objectifs et aux projets d'école, les projets de circonscription tels que « Rallye langues », « Chorale » et « Ōrero » seront programmés et mis en œuvre. Des informations complémentaires seront transmises ultérieurement.

3.8 Le numérique au service des apprentissages :

- Plan d'équipement : dans le cadre du développement du numérique dans les écoles, une enquête du matériel informatique est mise en place chaque année. Un projet pédagogique et d'équipement devra être construit en concertation avec les équipes pédagogiques et l'ERUN de la circonscription.

- Projets en lien avec le numérique :

- Écoles : Les actions en lien avec le projet d'école pourront bénéficier d'une formation par l'ERUN.
- Plan d'équipement numérique assuré par les communes : En partenariat avec les communes de Papeete et de Pirae, un plan d'équipement est actuellement à l'étude et sera soumis à une procédure prochainement communiquée aux directeurs d'école.
- Circonscription : deux projets de prêts sont à la disposition des enseignants : les tablettes (13) et les robots (3 Blue-bot). Ces équipements de la circonscription sont mis à disposition (après acte de candidature de mise à disposition et projet pédagogique) pour une ou deux périodes, avec des heures de formation si nécessaire.
- Projets territoriaux : en collaboration avec le PAPN de la DGEE, des concours robotiques (SG, CE2 et CM2) et Twictée (CM2 et 6^e) sont reconduits.

- La Charte pour l'usage de l'Internet doit être lue et signée par les équipes pédagogiques et par les élèves (dans le cadre de séances en Éducation aux Médias et à l'Information).

- Le « Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN) vient remplacer le B2i et concerne tous les élèves, de l'école primaire à l'enseignement supérieur.

Pour plus d'informations, merci de contacter Laurette ITCHNER, ERUN de la circonscription.

4. Le PPCR et l'évaluation des enseignants

La campagne du PPCR se déroulera selon les modalités connues. Comme l'an passé, un accompagnement de l'équipe de circonscription est proposé pour préparer ce rendez-vous de carrière. Chaque enseignant concerné pourra, s'il le souhaite, prendre l'attache des conseillères pédagogiques.

Je vous remercie d'informer tous les collègues nommés dans les écoles de la circonscription et de vous conformer à ces instructions d'ordre général qui nous permettront de gérer avec efficacité la circonscription, ceci dans l'intérêt de tous. Les éventuelles difficultés me seront signalées.

L'Inspectrice de l'Education Nationale



Corinne GRASSET